

Le 7 juillet 1944.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. H. Moore.

Le PRÉSIDENT: Comme nous l'avions annoncé, il y a quelques jours, nous avons réservé une journée à l'étude de l'article 55 qui porte sur les fonctions des vérificateurs des banques. Or, nous avons au milieu de nous, ce matin, M. Clarkson. Je prierais M. Clarkson de bien vouloir venir à l'estrade. Je vais demander à M. Tompkins de nous le présenter en quelques mots, du moins de nous dire en quoi consistent ses fonctions.

M. TOMPKINS: Monsieur le président, pas n'est besoin, je crois, de présenter M. Clarkson aux membres du Comité. Cependant, pour la gouverne de ceux qui ne sont pas au courant de sa position et de son expérience, je dirai qu'il fait partie d'une société de comptables autorisés, la firme Clarkson, Gordon, Dilworth et Nash, de Toronto, et aussi de la firme E. R. C. Clarkson and Sons, de Toronto également. M. Clarkson a été à plusieurs reprises vérificateur de banques pour les actionnaires, comme le demande l'article 55. Il a aussi la distinction, si je puis dire, d'avoir vu à la liquidation de quatre banques différentes, la Monarch Bank of Canada, la Sovereign Bank of Canada, la Farmers' Bank of Canada et la Home Bank of Canada. Les trois dernières figurent dans le tableau, pièce n° 5, que l'on trouve aux pages 110 à 112 des Procès-Verbaux et des Témoignages de notre Comité, cette année.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Tompkins. La parole est à M. Graham.

M. G. T. CLARKSON, comptable autorisé, est appelé:

*M. Graham:*

D. Monsieur Clarkson, comme vient de nous le dire M. Tompkins, vous faites partie de la firme Clarkson, Gordon, Dilworth et Nash?—R. Oui.

D. Est-ce à titre de membre de cette firme, ou en votre propre nom que vous êtes vérificateur pour les actionnaires d'une ou deux banques?—R. Non, c'est à titre personnel et mes aides sont choisis parmi les membres de la firme.

D. De la firme?—R. Oui.

D. De quelle banque êtes-vous vérificateur pour les actionnaires dans le moment?—R. De la Banque du Commerce et de la Banque de Toronto.

D. Pour la gouverne des membres du Comité, voulez-vous nous dire de quelles autres banques vous avez été vérificateur pour les actionnaires dans le passé?—R. Dans le moment, je suis covérificateur, sans être le vérificateur en chef cette année, de la Banque de la Nouvelle-Ecosse. Dans le passé, j'ai été vérificateur des banques Metropolitan, Standard et Dominion, tandis que mon associé a fait la vérification de la banque Imperial.

D. De sorte qu'on peut dire avec raison, monsieur Clarkson, que vous possédez une vaste expérience?—R. Certes, je possède une certaine expérience.

D. Relativement aux devoirs que comporte la position de vérificateur pour les actionnaires?—R. Parfaitement.

D. Comme vous le savez, la loi exige le choix de deux vérificateurs par les actionnaires.—R. Précisément.

D. Qui est votre covérificateur pour la Banque de Toronto et aussi pour la Banque du Commerce à l'heure actuelle?—R. M. Glendinning pour la Banque de Toronto et M. Shepherd pour la Banque du Commerce.